

PRIX DE L'ABONNEMENT
POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

En dehors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^o, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUV^o-DENUNQUÈS, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES AVANT les journaux de Paris.

Les personnes auxquelles ont été remis des exemplaires de la pétition contre les fortifications sont invitées à les rapporter dans nos bureaux.

SÉANCE ROYALE D'OUVERTURE DE LA SESSION.

Paris, le 27 décembre 1845.

Le temps a favorisé cette cérémonie. Le ciel est resté couvert toute la journée; mais, si le soleil ne s'est pas montré, nous avons au moins échappé aux brouillards, à la pluie et à l'humidité qui, pendant tous ces derniers jours, avaient rendu le pavé de Paris presque impraticable. Aussi y avait-il aux alentours du Palais-Bourbon, avant et après la séance royale, une affluence beaucoup plus considérable que d'ordinaire.

A l'extérieur comme à l'intérieur, c'est toujours la même décoration : à l'extérieur, beaucoup de troupes de ligne, beaucoup de garde nationale, beaucoup d'estafettes se croisant dans tous les sens, beaucoup d'hommes de police prenant les précautions usitées en pareille circonstance, surveillant tous les curieux qui se dressent, ne laissant approcher le public qu'à une distance très-respectueuse de la ligne que doit suivre le cortège royal. A l'intérieur, tout est encore disposé comme de coutume : toujours le dais de velours rouge à franges d'or et surmonté de drapeaux tricolores; au-dessous du dais, un fauteuil de bois doré et recouvert de velours rouge, en guise de trône; à côté de ce trône, deux pliants à droite, un seul à gauche.

Les portes ont été ouvertes à dix heures, et aussitôt les tribunes, aussi bien que les places réservées dans la salle même au public, ont été envahies. A onze heures, les retardataires trouvaient à peine à se placer debout derrière des banquettes encombrées, et avec la perspective d'attendre pendant plus de deux heures la cérémonie pour laquelle ils étaient venus.

Comme d'ordinaire, les femmes dominent dans cette foule de curieux; le banc supérieur de la chambre et le couloir circulaire qui le longe sont entièrement occupés par elles : beaucoup de pélerines d'hermine, beaucoup de camails en velours noir bordés de fourrures, beaucoup de manchons blancs en véritable hermine ou en hermine fausse, généralement connue sous le nom de lapin polonais. La plupart de ces dames, pour faire passer le temps plus vite, feuilletent des keepsakes et des albums.

Les premiers députés que nous remarquons dans la salle sont MM. Heurtault-Dumetz, Abraham Dubois, Garnier-Pagès, Hortensius Saint-Albin, Duprat, Larabit, Desmousseaux de Givré, Bignon, Ducos, Lachèze, Bethmont.

Plusieurs députés qui paraissent avoir du monde à placer viennent, à l'aide de leurs binocles, faire l'inspection des places qui peuvent être encore disponibles dans les tribunes, et les indiquent aux huissiers. Dans les tribunes, on se presse, on se serre, on entasse femmes sur femmes, spectateurs sur spectateurs.

M. le général Leydet, l'un des questeurs de la chambre, préside à tous ces petits arrangements qu'il paraît faciliter avec une grande complaisance.

La porte du couloir de droite est fermée; celle du couloir de gauche reste ouverte, et nous voyons passer et circuler dans le long vestibule sur lequel elle donne des généraux en grand costume, des pairs de France un peu moins brodés d'or, des membres du conseil d'état avec leur uniforme à broderies violettes, des députés en frac, des huissiers, des garçons de salle, des dames qui vont et viennent comme des ames en peine, ne trouvant pas où se placer.

Vers midi, nous avons déjà vu paraître MM. Auguis, Fulchiron, Vatout, Durand (de Romorantin), de Tocqueville, Galos, Cabanon, Janvier, Gauthier de Rumilly, Dugabé, Paixhans, Jollivet, Qui-

nette, Ledru-Rollin, Nozereau, Hébert, Toussin, Lherbette, Monnier de la Sizerane, Vivien, Havin, F. Delessert, Berger, Aylies, Félix Réal.

M. Fulchiron quitte un petit groupe de députés conservateurs au milieu duquel il pérorait depuis un quart d'heure, et s'en va, en compagnie de M. Vatout, papillonner aux bancs circulaires qui sont occupés par des dames.

Plusieurs pairs de France viennent se placer aux bancs de la droite; MM. Teste et Passy sont au milieu de leurs nouveaux collègues. M. Viennet, par distraction sans doute, secoue la poussière de ses bottes avec une paire de gants blancs qu'il tient à la main.

A midi et demie, M. Odilon Barrot vient s'asseoir au premier banc de l'extrême gauche, à côté de M. Ledru-Rollin, qui s'y trouve depuis quelque temps déjà en conversation avec M. Janvier.

Parmi les députés qui arrivent en assez grand nombre, nous remarquons encore MM. Joly, Corne, Chapuis-Montlaville, Berville, Piéron, Billault, de Keyser, Allier, Chambolle, Allard.

A une heure moins un quart, les conversations commencent à s'animer. MM. Berryer et Thiers entrent presque en même temps. M. Thiers aborde le premier groupe qu'il rencontre et lui jette quelques phrases avant d'aller s'asseoir au centre gauche. M. Berryer, d'un air assez embarrassé, distribue de rares poignées de main et va prendre position aux bancs inférieurs du centre droit, dans le voisinage de la pairie.

A une heure, la tribune du corps diplomatique est envahie par un nombreux personnel. Nous ne croyons pas qu'il y manque un seul des représentants accrédités auprès de la France par leurs gouvernements.

A une heure, au moment où le premier coup de canon se fait entendre, les ministres arrivent, M. le maréchal Soult en tête. Ils prennent place au bas de l'estrade royale dans l'ordre suivant : à droite, M. le maréchal Soult, M. Guizot, M. l'amiral de Mackau, M. Cunin-Gridaine et M. Dumon; à gauche, M. Martin (du Nord), M. Duchâtel, M. Villemain et M. Lacave-Laplagne. M. Villemain s'assied aussitôt qu'il a gagné son banc, et paraît s'endormir.

A une heure dix minutes, la famille royale vient occuper sa tribune. La reine se place entre Mme la duchesse d'Orléans et la duchesse de Nemours. La princesse de Joinville, la princesse Clémentine, son mari le prince Auguste de Saxe-Cobourg et le jeune comte de Paris se rangent sur les sièges de devant. Les sièges de derrière sont occupés par des chevaliers d'honneur et des aides-de-camp.

Au moment où la reine et les princesses arrivent, tous les députés se lèvent et se découvrent. On entend plusieurs cris de *Vive la reine!* et de *Vive la duchesse d'Orléans!*

A une heure et demie, un grand mouvement se fait remarquer à l'entrée du couloir de gauche : c'est l'état-major du roi, qui précède les grandes députations de la chambre des pairs et de la chambre des députés, conduites la première par M. Pasquier revêtu de sa samarre, la seconde par M. Laffitte en habit noir.

Le chef des huissiers annonce le roi, qui, arrivé au bas de l'estrade qu'il doit gravir, s'arrête et paraît attendre que les aides-de-camp qui le précédent aient laissé l'escalier parfaitement libre. S. M. monte les premiers degrés : des cris de *Vive le roi!* éclatent; elle suspend sa marche, salue et achève ensuite de franchir l'escalier.

Louis-Philippe, en uniforme de lieutenant-général de la garde nationale, prend place sur son fauteuil, ayant à sa droite M. de Nemours et M. de Montpensier, à sa gauche M. le prince de Joinville.

M. Jacqueminot, M. Tiburce Sébastiani et un nombreux état-major se tiennent debout derrière lui. Le roi, assis et couvert, dit :

FEUILLETON DU CENSEUR. — 30 DÉCEMBRE.

CHRONIQUE THÉÂTRALE.

Depuis quelque temps, il faut l'avouer, la direction déploie, à nos deux théâtres, une grande et intelligente activité. Aussi le public, lui, revient-il assez satisfait des plaisirs auxquels on le convie chaque soir. De leur côté, les artistes semblent redoubler de zèle. Tout fait donc espérer que la fin de la saison théâtrale sera bonne et profitable pour tout le monde, pour le public comme pour le directeur. Le programme des quatre mois qu'il nous reste pour arriver jusqu'à fin avril offre d'ailleurs plusieurs éléments de succès. Ce soir paraît *Don Pasquale*, charmant opéra bouffe dû au talent infatigable de Donizetti; *Mina*, qui attire toujours la foule à l'Opéra-Comique, se montrera sous peu de jours; puis viendra *Don Sébastien*, œuvre de haute portée musicale et que l'on veut entourer d'un grand prestige de décors et de mise en scène. Pour cela nous avons confiance au talent de M. Savette, qui a l'intention de reproduire fidèlement les belles toiles de l'Opéra, dont il vient de rapporter les dessins. Parlerons-nous encore des délicieuses soirées que nous promet la voix si souple et si fraîche de M^{lle} Nau? *Les Martyrs* n'ont point non plus épuisé leur vogue; M^{lle} Miro et M. Delahaye s'y font toujours vivement applaudir.

Quant aux Célestins, les pièces nouvelles s'y succèdent avec une rapidité qui prouve beaucoup en faveur de la mémoire des artistes. Depuis quinze jours nous n'avons pas assisté à moins de quatre vaudevilles nouveaux et à deux énormes mélodrames : *Lucio, ou les Souterrains de Valenza*, et *Stella, ou la Forteresse du Mont-des-Géants*. Ajoutez qu'avant peu nous y reverrons *les Pilules du Diable*, avec des décors rafraîchis et des transformations nouvelles. M^{lle} Henri Monnier et M. Fournier et Poirier ont assez de verve pour donner une nouvelle vie à cette bouffonnerie.

Deux mots sur *Stella, ou la Forteresse du Mont-des-Géants*. Ce mélodrame n'a pas moins de six tableaux ou six actes, et, chose rare par ce temps d'œuvres maïadives et bâtarde, l'intérêt se soutient depuis la première scène jusqu'à la dernière, à l'exception cependant de quelques détails au troisième acte qui ont paru quelque peu puérils.

C'est toute une longue et doubleuse histoire que celle de Stella, qui brave les périls les plus grands pour aller délivrer son père qui depuis seize ans expie dans la forteresse du Mont-des-Géants un crime qui n'est pas le sien. Le général d'Osborn, gouverneur de la forteresse, pouvait sauver le père de Stella; mais ce général possède l'âme la plus vile et la

plus noire qui se puisse trouver chez un traître de mélodrame. Comme la captivité du père de Stella est nécessaire à ce gouverneur-géolier, il ne reculera devant aucun crime pour la prolonger aussi long-temps que possible. Ajoutez que ce général d'Osborn a épousé, par l'ordre de Frédéric II, roi de Prusse, Marie, l'amante du malheureux prisonnier d'état et la mère de Stella. Il s'agit donc, durant les trois derniers actes, d'arracher le prisonnier à la vigilance du gouverneur d'Osborn, et, pour y arriver, l'auteur nous fait passer par les péripéties les plus saisissantes. La reconnaissance de Stella et de son père dans le cachot, leur évasion, la rencontre que les deux fugitifs font de Marie, toutes ces scènes sont traitées avec beaucoup d'habileté, et le dénouement, tout-à-fait imprévu, est amené avec bonheur. Quant aux deux premiers actes, ils renferment quelques jolies scènes de comédie qui ont été fort goûtées. C'est donc après tout un succès qui fait honneur à M. Anicet-Bourgeois, un des collaborateurs habituels de M. Alexandre Dumas.

La pièce est jouée avec ensemble. MM. Alexandre, Wable et Ambroise se sont fait justement applaudir; quant à M^{lle} Lefebvre, elle s'est montrée pleine de grâce et de sensibilité dans le rôle de Stella.

Si nous ne vous parlons pas de *Lucio, ou les Souterrains de Valenza*, c'est que cette œuvre est morte en naissant. Lucio nous reporte à l'enfance du mélodrame, aux souterains d'Anne Radcliffe, aux traîtres pur sang, naïvement scélérats : c'est de la terreur comique, de l'effroi ennuyeux. Le seul rôle de cette pièce qui soit traité avec quelque talent est celui d'un condottiere qui est l'âme des principales scènes. Il aurait peut-être sauvé la pièce, si on l'eût placé dans des situations moins invraisemblables. Mais à quoi bon parler si long-temps des morts?

Nous doutons que *la Marquise de Carabas* vive aussi long-temps que *le Marquis de Carabas* de Béranger. La marquise de Carabas du vaudeville joué hier aux Célestins est une sœur de la marquise de Pretinaille, du moins le dit-elle dans un couplet adressé au public. Nous n'avons vu dans la marquise de Carabas qu'une meunière d'un assez mauvais ton, ayant la parole haute plus qu'il ne convient, débitant force lazzi empruntés aux halles, bafouant grossièrement la famille des Merluchet, et cachant dans ses sourires et dans ses œillades quelque gravelure bien anodine qu'on dirait toujours prête à s'échapper. C'est dire assez que ce vaudeville a été fait à l'intention de M^{lle} Déjazet, condamnée à perpétuité à embellir et à annoter toutes les excentricités amoureuses et galantes du XVIII^e siècle. Nous n'avons pas vu M^{lle} Déjazet dans *la Marquise de Carabas*; cependant nous parierions à coup sûr qu'elle charge beaucoup moins ce rôle que ne le fait M^{lle} Henri Monnier qui, malgré cela ou peut-être à cause de cela, a été fort applaudie.

Au Grand-Théâtre nous avons eu une petite comédie-régence, le Por-

« Messieurs les pairs et messieurs les députés, vous pouvez vous asseoir »; puis il tire de sa manche un papier qu'il déplie lentement et lit d'une voix assurée le discours suivant :

« Messieurs les pairs, messieurs les députés,

« L'heureux accord des pouvoirs de l'état, et le loyal concours que vous avez prêté à mon gouvernement, ont porté leurs fruits. Au sein de l'ordre maintenu sans efforts et sous l'empire des lois, la France déploie avec confiance sa féconde activité. La condition de toutes les classes de citoyens s'améliore et s'éleve. Les effets de cette prospérité nous permettent de rétablir entre les dépenses et les revenus de l'état, dans les lois de finances qui vous seront incessamment présentées, un équilibre justement désiré. (Nombreuses marques de satisfaction sur tous les bancs de l'assemblée. Quelques sourires d'incrédulité nous paraissent cependant se manifester parmi les membres de la gauche.)

« Nous pouvons jouir avec sécurité de ces biens de la paix, car elle n'a jamais été plus assurée. Nos relations avec toutes les puissances sont pacifiques et amicales.

« Des événements graves sont survenus en Espagne et en Grèce. La reine Isabelle II, appelée si jeune au fardeau du pouvoir, est en ce moment l'objet de toute ma sollicitude et de mon intérêt le plus affectueux. (Léger mouvement dans l'assemblée.) J'espère que l'issue de ces événements sera favorable à deux nations amies de la France, et qu'en Grèce comme en Espagne la monarchie s'affermira par le respect mutuel des droits du trône et des libertés publiques. La sincère amitié qui m'unit à la reine de la Grande-Bretagne, et la cordiale entente qui existe entre mon gouvernement et le sien, me confirment dans cette confiance. (Nouveau mouvement.)

« J'ai conclu avec le roi de Sardaigne et les républiques de l'Equateur et de Venezuela des traités de commerce, et je poursuis avec d'autres états, dans les diverses parties du monde, des négociations qui, en maintenant au travail national la sécurité qui lui est due, ouvriront de nouvelles carrières à son intelligente activité.

« J'ai eu la satisfaction de voir le cercle de ma famille agrandi par le mariage de mon fils le prince de Joinville avec la princesse Françoise, sœur de l'empereur du Brésil et de la reine de Portugal. Cette union, en assurant le bonheur de mon fils, ajoute une consolation de plus à celles que Dieu m'a réservées.

« Notre domination dans l'Algérie sera bientôt générale et tranquille sous la conduite de chefs éprouvés, parmi lesquels je suis fier de compter un de mes fils. Nos braves soldats allient, avec une constance admirable, les fatigues de la guerre et les travaux de la paix.

« Les mesures nécessaires pour l'exécution du système général des chemins de fer et pour diverses entreprises d'utilité nationale seront soumises à vos délibérations. Un projet de loi sur l'instruction secondaire satisfait au vœu de la charte pour la liberté de l'enseignement (mouvement), en maintenant l'autorité et l'action de l'état sur l'éducation publique. (Nombreuses marques d'adhésion.)

« Je contemple, Messieurs, avec une profonde reconnaissance envers la Providence, cet état de paix honorable (le roi appuie sur ce mot comme pour provoquer l'assentiment de la chambre) et de prospérité croissante dont jouit notre patrie. Toujours guidés par notre dévouement et notre fidélité à la France, nous n'avons jamais eu, moi et les miens, d'autre ambition que de la bien servir. C'est l'assurance d'accomplir ce devoir qui a fait ma force dans les épreuves de ma vie, et qui fera, jusqu'à ma dernière heure, ma consolation et mon plus ferme soutien. »

Des cris de *Vive le roi!* se font entendre, poussés par les pairs de France en masse et par les membres de la chambre, à l'except-

trait vivant. Il s'agit dans ces trois petits actes de la fille du régent, qui depuis quelque temps éprouve le besoin de remplacer son dernier amant, qu'elle a exilé pour le quart d'heure en Hollande. La fille du régent est jeune et belle, et les prétendants sont nombreux; mais voilà qu'il lui tombe de Bretagne un petit provincial qui n'a d'autre but que de se faire tuer, parce qu'il n'est pas aimé d'une jeune Anglaise pour laquelle il nourrit la plus violente passion. Or, par un hasard merveilleux, la fille du régent est le portrait vivant de celle qu'il adore; il ne s'agit donc plus pour lui que d'essayer de se guérir de son premier amour en aimant la fille du régent. Celle-ci se prête de la meilleure grâce du monde à cette guérison, et notre jeune provincial se trouve un beau matin capitaine des gardes de la princesse. Or, comme le lui répète son oncle, à ce titre sont attachés de charmants privilèges, et la chronique scandaleuse du temps enregistre dans les archives amoureuses le nom du nouveau capitaine des gardes.

Les auteurs de cette comédie, que nous appellerons plutôt un vaudeville sans couplets, ont employé force périphrases pour donner à toute cette histoire une allure presque morale; la forme a sauvé le fond. Seulement nous ne trouvons pas qu'ils se soient montrés prodiges en fait d'esprit et de bons mots. A l'exception d'une ou deux scènes qui ne manquent pas de comique, toutes les autres ressemblent à des situations connues et exploitées à satiété.

La pièce est jouée avec assez d'entrain par MM. Cossard, Pouglin et Fanoillet. M^{lle} Martelleur y a montré trois magnifiques costumes.

Les débuts de M^{lle} Carré ne sont pas très-brillants; cette danseuse cependant n'est pas sans talent, et elle pourrait rendre quelques services à notre pauvre ballet qui s'en va se mourant. Il est fâcheux qu'on ne puisse doubler M^{lle} Carré de M^{lle} Appiani; nous aurions au moins la monnaie d'une danseuse confortable.

Nous en avons fini avec toutes les nouveautés de cette année, lesquelles pour la plupart sont déjà vieilles et ridées à faire peur; la première heure de l'an de grâce 1846 sera à peine sonnée que tous ces noms de vaudevilles, mélodrames et drames morts-nés auront fui de votre souvenir. Puisse la nouvelle année nous apporter des comédies plus spirituelles, des drames plus vrais et plus émouvants, et puisse l'art ne pas devenir la proie exclusive des barbares! Pour nous, nous avons bon espoir en l'avenir; nous comptons sur des œuvres consciencieuses, sur des artistes d'un talent vrai, et sur des voix naturelles et pures de ténors forts. L'avenir est gros de chefs-d'œuvre et de merveilles; puisse-t-il ne point faire comme la montagne de la fable!

Z.

tion de la gauche tout entière qui garde le silence. Le roi presse son chapeau sur son cœur et remercie la chambre avec beaucoup d'effusion.

M. le garde-des-sceaux annonce qu'il va appeler M. le prince de Joinville à prêter serment en qualité de pair de France. Pendant qu'il lit la formule du serment, le roi fait signe à M. le prince de Joinville, qui paraît ne rien entendre, qu'il ait à se lever. Le jeune prince, après avoir été quelque temps à comprendre la pensée du roi, se lève, étend la main et répond : *Je le jure.*

MM. Passy et Teste, nommés pairs de France dans l'interval de la session, prêtent également serment.

M. le ministre de l'intérieur lit à son tour la formule du serment et appelle à le prêter MM. Bugeaud, Chégaray, Henri Lacaze, Lacoudrays, Syeyes et Magné, nommés députés depuis la session dernière. MM. Bugeaud et Chégaray ne répondent pas à l'appel de leur nom.

M. le garde-des-sceaux : Au nom du roi, je déclare la session ouverte pour l'année 1844. MM. les pairs et MM. les députés se réuniront demain aux lieux ordinaires de leurs séances pour y commencer leurs travaux.

Au moment où le roi se lève pour partir, de nouveaux cris de *Vive le roi!* se font entendre. On crie également *Vive la reine!* *vive la duchesse d'Orléans!* *vive le comte de Paris!*

Louis-Philippe descend les degrés fort lentement et en saluant les membres du côté gauche, puis il quitte la chambre avec le même cérémonial qui avait été suivi pour son entrée.

La foule s'écoule, et aussitôt les ouvriers envahissent la salle pour faire disparaître la décoration de circonstance et faire rentrer toutes choses dans l'ordre accoutumé.

Lyon, 29 décembre 1843.

Le discours de la couronne est cette année de la plus complète insignifiance; il n'énonce aucun fait qui n'ait été déjà indiqué et commenté; il ne fait mention d'aucun projet de loi qui n'ait déjà été soumis aux investigations de la presse. Le ministère, on le voit, veut renfermer les travaux de la session dans un cercle fort étroit; il veut qu'elle soit une session stérile, et il espère en voir la fin en sachant manœuvrer habilement. Nous verrons bien s'il sera maître de la situation, et si aucune proposition ne viendra traverser ses projets, en donnant à l'esprit public quelque aliment et à la chambre des députés quelque activité.

Après avoir usé et abusé de l'intimidation, on procède par les moyens de torpeur, et l'on fait d'incroyables efforts pour enrayer le mouvement parlementaire. Ce que nous disons là résulte évidemment du discours de la couronne, qui ne fait allusion qu'à deux ou trois projets de loi. Ainsi, il nous annonce une loi sur l'instruction secondaire et quelques lois partielles sur les chemins de fer.

Après avoir lu le discours de la couronne, les partisans du ministère pourront, en vérité, se réjouir, car jamais on n'a présenté la position de la France sous un plus brillant aspect : au dedans, tout marche admirablement, et la prospérité de la patrie est toujours croissante; au dehors, nos relations avec toutes les puissances sont amicales et pacifiques.

A la vérité, en ce qui concerne notre situation intérieure, bien des faits graves viennent démentir les assertions ministérielles et prouver qu'il n'est pas vrai que la condition de toutes les classes de citoyens s'améliore et s'élève.

Quant à notre position extérieure, nous persistons à croire qu'elle n'est ni digne ni honorable, et nous n'avons pas besoin d'en chercher d'autres preuves que dans le fait même de la présence du duc de Bordeaux à Londres.

L'Angleterre, en lui permettant de réunir autour de lui ses plus zélés partisans, en couvrant de sa protection leurs projets et leurs personnes, a fait un acte flagrant d'hostilité contre la France.

Nous ne sommes pas de ceux qui considèrent comme peu importantes les démonstrations que le parti légitimiste vient de faire; elles sont significatives et nous indiquent les phases à travers lesquelles nous sommes appelés à passer d'ici à quelques années.

VAN MANDER A FLORENCE.

Déjà s'étaient écoulés les deux tiers de ce cinquième siècle qui commença pour la Belgique la période de la renaissance en créant la peinture à l'huile et préparant ainsi les merveilles du siècle de Rubens. Jean Van Eyck n'était plus, mais l'enfant adoptif de Bruges avait assez fait pour sa gloire et sa patrie en assurant aux couleurs une inaltérabilité qui manquait aux œuvres d'Athènes et de Rome.

Centre de l'unité catholique, riche des débris de la civilisation romaine, l'Italie devait appeler à elle les élèves de Jean de Bruges. Après s'être nourri des leçons de ce peintre célèbre, Joseph Van Mander, Brugeois de naissance, prit la route de l'Italie. Une galère vénitienne conduisit à Venise le jeune Van Mander. A Venise, l'amitié de Dominique paya bien vite la communication que lui fit Van Mander de la découverte de son maître, et, sur l'invitation de cet artiste, notre jeune peintre se dirigea vers Florence pour y voir les chefs-d'œuvre que les Médicis entassaient dans leur brillante capitale. Arrivé de la veille, Van Mander envoya demander à André del Castagno, peintre distingué de Florence, s'il lui serait agréable de recevoir un peintre étranger qui avait à lui remettre un message de son ami Dominique de Venise.

La réponse ne se fit pas attendre; André del Castagno l'apporta lui-même.

— Seigneur cavalier, dit-il, les amis de Dominique sont les miens, et d'ailleurs tous les artistes ne sont-ils pas frères? J'espère que vous voudrez bien prendre un logement chez moi.

Van Mander accepta, et les deux artistes se serrèrent la main comme deux amis qui se seraient quittés la veille.

Les nouveaux amis étaient arrivés à la demeure du Florentin, et bientôt ils parlèrent peinture. Van Mander, en voyant les travaux d'André del Castagno, applaudit vivement au talent de cet artiste; puis, lorsque André eut pu retenir un cri d'admiration à la vue d'une *Madeleine repentante* dans laquelle Van Mander avait jeté toute la poésie d'une âme religieuse, ce brillant coloris qui a toujours été le secret des peintres flamands :

— Retenez vos éloges, je ne les mérite pas. Ce vernis dont l'éclat vous semble si transparent, ce n'est pas à moi qu'il est dû. Jean de Bruges, mon maître, a trouvé le moyen de ne plus employer un vernis qui gâte les couleurs et en obscurcit souvent les tons; il a broyé ses couleurs dans de l'huile de lin, et par ce moyen ses tableaux ont ce coloris brillant que vous admirez dans le mien. Mais que diriez-vous si vous voyiez son *Agneau de l'Apocalypse* qui décore l'église de Saint-Bavon, à Gand?

— Je ne sais ce que je dois admirer le plus, de votre talent ou de votre

Le ministère a bien compris toute la portée de cette affaire, mais elle le déborde, et il n'ose pas y toucher; c'est pour cela que dans le discours de la couronne il n'a pas gourmandé les députés légitimistes qui sont allés saluer leur prétendant. Il veut laisser à d'autres cette tâche et obtenir de quelques zélés des centres le moyen de se venger de M. Berryer et de ses collègues.

On remarquera qu'il n'a pas annoncé de projet de dotation en faveur du duc de Nemours. Nous ne pensons pas qu'il ait l'intention de ne pas le présenter; la cour l'attend avec impatience, et on sait qu'elle n'entend pas raillerie en pareille matière. Aussi devons-nous nous attendre à voir la proposition de dotation surgir inopinément à la suite de quelques réclamations de certains députés bien pensants. Le ministère s'est félicité de l'état prospère de nos finances; cet état, que nous nions formellement, servira de prétexte à la demande d'une dotation.

La position de l'Espagne est déplorable. Il était difficile de n'en pas parler; mais le ministère, qui a mis le feu aux poudres, et qui a aidé Christine dans ses odieuses machinations, n'a pas osé indiquer la ligne de conduite qu'il se propose de suivre: il a simplement fait des vœux pour le rétablissement de l'ordre dans ce malheureux pays qu'il a livré à l'intrigue et à la duplicité. En considérant les résultats de sa politique en Espagne, il aurait dû, ce nous semble, faire sonner moins haut l'état de nos relations extérieures.

Il est arrêté systématiquement que tout est bien pour la France, tant au dedans qu'au dehors; il est arrêté qu'on répètera sur tous les tons que nous sommes en voie de prospérité et que notre dignité est maintenue intacte. Quant à nous, qui ne voyons rien d'amélioré dans la situation de la France, qui ne nous bouchons pas les oreilles pour ne pas entendre les cris de ceux qui souffrent, qui ne nous bandons pas les yeux pour ne pas voir dans leur réalité les faits extérieurs, nous continuerons, comme par le passé, à démontrer notre faiblesse à l'extérieur et les véritables plaies de notre situation intérieure; nous continuerons à prouver que le système qu'on s'obstine à suivre, et dont le ministère est le promoteur servile, doit tôt ou tard nous jeter dans des embarras inextricables.

Nous avons à plusieurs reprises signalé les coalitions qui tendent à faire hausser le prix des produits ou des services rendus au commerce, au détriment des consommateurs. Nous avons aujourd'hui à enregistrer un fait d'association qui démontrera d'une manière évidente la nécessité d'organiser le travail, afin qu'il soit permis à tous les hommes laborieux de vivre librement de la profession qu'ils ont adoptée; un fait qui va droit à la reconstitution de la maîtrise, moins les garanties qu'elle offrait.

Les maîtres cordonniers de Lyon se constituent en association de bienfaisance. Au moyen d'une cotisation minime payée par tous, ils accordent un secours de 3 francs par jour aux malades invalides appartenant à la société, et 75 centimes aux malades valides, toujours à la même condition. Jusque là, on ne peut qu'applaudir à une organisation qui met à l'abri des besoins les vétérans d'une industrie, qui se substitue à un gouvernement peu touché des malheurs des ouvriers et crée une caisse de retraite qui devrait être l'œuvre du pouvoir. Mais la société ne se borne pas à cet acte de bienfaisance; en même temps qu'elle accorde un secours aux malades, elle enlève le travail à des hommes bien portants.

Presque tous les cordonniers commencent par travailler en chambre; ils se créent peu à peu une clientèle. Pour diminuer leurs charges du loyer, ils louent une partie de leur appartement en garni à des compagnons de la même profession travaillant pour les magasins; quand ils sont parvenus à se créer un pécule suffisant, ils achètent une boutique. La société, dont presque tous les membres ont commencé de la même manière, prétend que per-

modestie.

— Si vous le désirez, reprit Van Mander, je vous ferai connaître le secret de mon illustre maître.

— Comment jamais reconnaître un si grand bienfait?

— N'avez-vous pas dit que tous les artistes sont frères?

Et pendant plusieurs jours nos deux amis s'enfermèrent dans le cabinet d'André, qui bientôt n'eut plus rien à envier à Van Mander.

Le Florentin ne se sentait pas de joie en pensant que cette découverte allait lui donner le premier rang parmi les peintres de l'école florentine; cependant parfois son front s'obscurcissait, ses yeux devenaient farouches, des mots sans suite sortaient à travers ses dents serrées, et quand le bon Van Mander venait à demander le motif de l'altération de son visage, André se bornait à dire qu'il avait des chagrins d'amour.

Un soir, André del Castagno paraissait plus que jamais préoccupé de ses sombres pensées; en vain Van Mander voulut-il ne pas le quitter, André s'y opposa. Van Mander, le laissant à sa rêverie, sortit par une de ces belles soirées qu'on voit si souvent en Toscane. Il éprouvait quelque plaisir à se promener seul dans les rues vastes et bien alignées de Florence.

La lune projetait l'ombre gigantesque de l'église de l'Annunziata, et Van Mander en avait atteint le portail richement décoré, lorsqu'il sentit le froid d'un fer dans sa poitrine. Il eut la force d'arracher le poignard resté dans la plaie; il aperçut un homme qui s'enfuyait dans l'ombre, enveloppé dans un manteau.

Van Mander tomba à terre. Il appela au secours, mais sa voix s'éteignit dans l'espace. Cependant des pas rapprochés se firent entendre; un faible cri du blessé attira des promeneurs attardés, qui trouvèrent Van Mander baigné dans son sang et prêt à défaillir.

— Encore une victime! dit l'un des surveillants; les bravi de Venise ont pris domicile à Florence.

Puis, voyant le stylet que Van Mander tenait à la main et le sang qui s'échappait de sa poitrine :

— Au-dessus du cœur; il y a de l'espoir.

Le blessé secoua la tête.

Cependant les inconnus entouraient de leur mouchoir la poitrine du mourant.

— Ou voulez-vous qu'on vous conduise?

— Je suis étranger... Depuis huit jours seulement j'habite chez André del Castagno, le peintre; menez-moi chez lui!

— Arrivé depuis huit jours seulement, et déjà un coup de stylet! Par la sainte madone, voilà qui est étrange! dit le compagnon qui jusqu'alors avait gardé le silence.

— Quelque amourette peut-être?

mettre aux ouvriers qui travaillent pour les magasins d'habiter chez des cordonniers en chambre, c'est donner de l'importance à ceux-ci, c'est laisser croire qu'ils ont de grands travaux et qu'ils occupent beaucoup d'ouvriers; en conséquence, elle a décidé qu'à l'avenir tout travail sera refusé à l'ouvrier qui habitera chez un cordonnier. Cette première décision porte un caractère d'injustice, de violence matérielle; elle montre le désir de se cramponner dans une position, de ne pas laisser les confrères approcher, de les priver des bienfaits du travail.

Mais ce n'est pas tout : la société, qui n'a pas toujours des travaux suffisants pour occuper tous les ouvriers, a décrété qu'un chômage de deux jours par semaine pourrait leur être imposé sans qu'ils pussent chercher ailleurs le moyen de combler cette lacune et de subvenir à leurs besoins. Celui qui aurait reçu de l'ouvrage pour parer à ces jours de chômage se verrait à l'avenir refuser tout travail; en sorte que si tous les maîtres cordonniers faisaient partie de la société, cet ouvrier serait réduit à mourir de faim au milieu même de l'activité des travaux.

Ces faits sont graves, tant sous le rapport de la liberté du travail que si l'on considère l'intérêt du consommateur; nous les signalons à l'autorité municipale, qui délègue des membres de l'administration pour présider toutes les sociétés de bienfaisance. Il est de son devoir de se faire représenter les statuts, non seulement en ce qui concerne les secours à accorder aux malades, mais encore en ce qui touche aux ouvriers. Il faut laisser libre et ouvert à tous l'accès au travail. Si le pouvoir judiciaire, si actif et si sévère pour les associations politiques, ne poursuit pas les coalitions des maîtres, il faut au moins que la municipalité ne les approuve pas.

D'après certains bruits qui couraient au Palais, M. le comte de Bastard, toujours malade, aurait consenti à donner sa démission de président de chambre à la cour de cassation, et on lui donnerait pour successeur M. Laplagne-Barris, premier avocat-général. M. Minard, conseiller à la cour, succéderait à ce dernier, et aurait lui-même pour successeur M. Sauzet. Suivant d'autres bruits, la place de M. Minard serait donnée à M. Godard de Belbeuf, premier président de la cour royale de Lyon, lequel serait remplacé par M. Sauzet.

Paris, le 27 décembre 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU GÉNÉRAL.)

Le discours prononcé aujourd'hui par le roi à l'ouverture de la session n'a pas produit un grand effet sur ceux qui l'ont entendu. Les manifestations sympathiques qu'il renferme à l'adresse de l'Espagne et de la Grèce n'ont ému que très-médiocrement les hommes sur lesquels on espérait faire impression par ces déclarations négatives. A l'issue de la séance, tout le monde disait que l'Espagne et la Grèce avaient le droit d'attendre de la France quelque chose de plus que ces stériles assurances de sympathie et d'intérêt.

La forme du discours a été trouvée généralement un peu personnelle; on reprochait au ministère de s'être trop effacé derrière le roi dynastique, qui se reproduit trop souvent dans la harangue du roi.

Il n'a été fait aucune allusion au projet de dotation, aucune aux manœuvres du clergé et du parti légitimiste. Le discours tout entier respire le plus grand contentement et la plus parfaite béatitude. On dirait que le ministère a fait depuis trois ans les plus belles choses, et qu'il ne lui reste presque plus rien à faire pour la grandeur et la prospérité de la France.

Les membres de l'opposition devaient se réunir chez M. Odilon Barrot, à l'issue de la séance royale, pour prendre une résolution sur la question de la présidence; mais le parti conservateur ayant ajourné sa réunion à ce soir dans l'espoir de connaître la détermination de la gauche, celle-ci a jugé habile de ne se réunir que demain à onze heures. Tous ces petits manèges sont fort plaisants; ils peignent bien la faiblesse et l'incertitude des partis. Aucun d'eux n'a le courage de son opinion; en supposant qu'ils en aient une, ce dont il serait vraiment permis de douter quand on les voit s'observer ainsi et se regarder réciproquement sans savoir que faire.

Le discours d'ouverture a été considéré par les gens d'affaires comme des plus insignifiants, et depuis treize ans jamais discours n'a moins préoccupé la bourse.

Et, soulevant avec précaution le blessé, ils le portèrent jusqu'à la porte du seigneur del Castagno.

Depuis le départ de Van Mander, André avait paru s'inquiéter de son absence. La porte s'ouvrit, et deux hommes portant Van Mander tout couvert de sang parurent sur le seuil.

— Eh quoi! s'écria André, par quel affreux malheur! Et il se précipita sur le mourant en versant des torrents de larmes.

— Ne pleurez pas, mon ami, disait le blessé, vous m'ôtteriez la force de mourir en homme; car, je le sens, le fer a pénétré jusqu'au fond de ma poitrine. Mourir à vingt ans, loin de mon pays, de ma pauvre mère! Heureusement, je puis serrer la main d'un ami.

André paraissait toujours en proie à la plus violente douleur, il ne pouvait parler.

Van Mander demanda à boire, et, après avoir humecté ses lèvres desséchées, il parut se ranimer un peu.

— A qui ai-je fait du mal? Ce n'est point pour me dépouiller que mon assassin m'a frappé; il s'est enfui après m'avoir atteint. Dans mon pays, c'est en face qu'on attaque et avec l'épée... mais ici... le poignard...

— Eh quoi! pas un médecin! dit André. Laissez-vous donc mourir cet homme sans secours? Ne savez-vous pas qu'il est mon ami, mon frère, et que je donnerais ma vie pour le sauver?

— Ne bougez pas, reprit le mourant; l'art des hommes ne peut plus rien pour moi. C'est à l'amitié seule que je veux avoir recours. André, vous qui me fermez les yeux, n'oubliez pas d'écrire à ma mère que je meurs en regrettant de ne pas recevoir sa bénédiction. Adieu, André, adieu!

Sa main sembla faire un dernier effort pour chercher celle d'André.

— André s'approche, pose la main sur le cœur de celui qu'il appelait son ami, et voyant qu'il avait cessé de battre :

— Il est mort, dit-il à voix basse; qu'on s'éloigne!

Le lendemain, des obsèques magnifiques, auxquelles assistait tout ce que Florence avait d'artistes, attestèrent la profonde douleur du seigneur André del Castagno, qui fit dresser un monument somptueux au jeune étranger. Bientôt la Belgique apprit qu'un de ses plus nobles enfants était mort à Florence sous les coups d'un assassin. Bruges entier pleura sur cette mort prématurée, et la mère de la victime mourut de douleur en béniissant le nom d'André del Castagno.

Toute la ville de Florence loua le peintre de l'intérêt qu'il daignait porter à un étranger, et sa réputation devint plus brillante que jamais.

Quelque temps après, tout le monde admirait un tableau qu'il venait d'achever, et les peintres ne pouvaient s'expliquer comment le seigneur del Castagno avait pu nuancer ses couleurs si habilement et leur donner un vernis si éclatant. La faveur du chef de la maison de Médicis ne tarda

— Le ministère tient beaucoup à circonscrire les débats qui doivent retentir à la tribune. Il en a peur, et la preuve, c'est que le *Journal des Débats*, suivant son invariable tactique, publie un article où il proclame la nécessité des discussions politiques avant d'arriver à dire qu'il faut s'occuper des choses positives et matérielles. Défaçons du début des articles des *Débats*; vous êtes sûr que la conclusion y dément les prémisses, que la péroraison jure avec l'exorde. « Nous ne sommes pas de ceux qui croient la politique finie et qui regardent comme de stériles tournois de paroles les grands débats de la tribune. » Tant mieux, et il y a progrès, car l'an dernier, à l'occasion des propositions individuelles des députés, vous declamiez journellement contre ces stériles tournois.

La feuille de la cour nous indique comme étant importante la question du voyage de quelques députés et de quelques pairs à Londres pour saluer le duc de Bordeaux. Pardon, mais cela n'est pas grave le moins du monde. Vos querelles avec un parti que vous n'avez pas encore absorbé en entier ne seront qu'amusantes pour les hommes de la révolution, et ils n'y verront, de notre part, que le dépit d'avoir lu dans le *Morning-Post* une longue série de noms que vous seriez si heureux de placer dans les bulletins quotidiens de réception aux Tuileries.

Le même journal signale l'empêtement d'un nouveau parti ecclésiastique contre l'enseignement laïc. Nous serions avec le gouvernement dans cette question, s'il n'était pas le premier flatteur du clergé, auquel il fait chaque jour des sacrifices, même celui de donner un coup de pied à la statue de Molière. Nous ne croyons pas, d'ailleurs, que la liberté de l'enseignement ce soit l'Université même, et si l'Université veut qu'on la défende, il faut qu'elle s'épure elle-même, qu'elle se défende elle-même, en se purgeant des innombrables abus qui l'entourent.

Il y a d'autres questions qu'indique encore la feuille doctrinaire : la nomination du maire d'Angers par exemple. Sans doute on n'accusera pas le ministre d'avoir violé le texte de la loi en cette circonstance, mais on verra s'il n'en a pas violé l'esprit. Quant aux questions extérieures, on verra ce qu'il faudra faire, et l'on n'attendra pas la permission des *Débats* pour faire une excursion dans tous les pays du monde. Il n'est que trop certain que les pays où notre influence a été abaissée ou annulée sont nombreux, et que pour les parcourir il faut faire le tour du monde. En ce qui touche les intérêts matériels que les *Débats* recommandent en terminant, nous prions les patrons de cette feuille de les défendre plus heureusement et plus habilement cette année que dans l'autre session.

— M. Desfontaines, juge-suppléant près le tribunal de Lille, dont la conduite a été, nous l'avons dit, déferée à la cour de cassation, à l'occasion d'un voyage à Belgrave-Square, est assigné à comparaître à la barre de cette juridiction pour l'audience du 19 janvier.

Auparavant, la lettre de M. le garde-des-sceaux et le réquisitoire de M. le procureur-général lui seront notifiés.

Le droit de haute censure et de discipline que la cour de cassation exerce sur tous les magistrats, à quelque juridiction qu'ils appartiennent, lui a été conféré par l'art. 82 du sénatus-consulte du 16 thermidor an X. Elle a fait usage de ce pouvoir sous l'Empire dans quatre ou cinq circonstances ; sous la Restauration, elle a, par son arrêt du 30 novembre 1820, censuré avec réprimande M. Madier de Montjau, alors conseiller à la cour royale de Nîmes et aujourd'hui conseiller à la cour de cassation. Depuis 1830, elle a également, par arrêt du 30 mai 1832, censuré avec réprimande M. Fouquet, juge au tribunal de première instance de la Seine, qui, par une lettre insérée dans la *Gazette de France*, avait adhéré à un projet de constitution publié dans ce journal.

Les débats de ces poursuites disciplinaires ont lieu publiquement.

— Si nous en croyons la *Quotidienne*, le projet de traduire devant la cour des pairs les gérants de tous les journaux légitimistes avait été formé. Un grand personnage avait pris la peine, depuis un mois, d'indiquer les passages qui lui semblaient susceptibles de poursuites devant cette juridiction exceptionnelle. On a reculé cependant, moins par crainte de paraître se défier du jury que par cette considération que des journaux légitimistes suspendus et condamnés seraient remplacés aussitôt par d'autres journaux dont l'influence s'accroîtrait en raison directe des persécutions.

Nous pensons que les meneurs de ce projet avorté ont eu peur des protestations publiques que n'aurait pas manqué de faire les légitimistes de la pairie, et qui auraient été à ce procès la solennité dont on eût sans doute voulu l'entourer.

Il est dur d'en être réduit à ces tortures, à ces ressentiments qui ne peuvent même pas se satisfaire, et cela après avoir baïlé les pieds de ce parti contre lequel on voudrait fulminer aujourd'hui !

pas à récompenser le mérite de cet artiste habile, et il fut chargé de reproduire sur la toile l'exécution des conjurés qui avaient frappé les Médicis jusqu'au pied de l'autel.

Ce tableau, de vaste dimension, fut placé dans la galerie du palais *gli Offizi*, dont il est le plus bel ornement. Et, en effet, ce tableau méritait cette distinction : le peintre avait si bien su écrire sur les traits des condamnés l'horreur du remords, qu'on ne pouvait les regarder sans terreur. Cependant toute cette gloire, tous ces honneurs, ne satisfaisaient pas le seigneur del Castagno : sous les plis qui chargeaient son front on voyait comme un remords caché ; ses admirateurs disaient qu'il n'avait pas encore pu oublier la mort du jeune Flamand ; sa piété passa en proverbe, et on ne l'appela que *l'ami de l'étranger*.

Le chagrin secret qui consumait André ne tarda pas à avancer ses jours. Sa santé déclina à vue d'œil, ses joues se creusaient. Toujours seul, ses pincesaux, l'étude de son art, ne pouvaient plus rien sur sa sombre douleur ; de tous côtés on s'inquiétait de voir ainsi tomber une des gloires de Florence. Bientôt il ne fut plus possible de le sauver. Les médecins appelés par ses amis se virent repoussés ; il voulait mourir, car la vie n'était plus pour lui qu'un horrible supplice. Enfin, sentant sa fin prochaine, il fit appeler auprès de lui tous ceux qui l'avaient aimé.

— O vous que j'appelais autrefois mes amis, leur dit-il, je vais mourir, et je suis un trop grand coupable pour espérer mon pardon sur la terre et dans le ciel ; il me semble cependant que l'aveu de mon crime rendra moins pénibles mes derniers moments.

Ces paroles solennelles avaient glacé d'effroi tous les assistants. Le moribond reprit :

— Il y a quelques années, je reçus chez moi un jeune étranger qui mourut assassiné. L'assassin, c'est moi ! C'est infâme d'avoir frappé un homme qui avait mangé à ma table, que j'appelais mon frère, de l'avoir frappé par derrière !... Dieu ne serait pas juste s'il oubliait un si grand crime.

Une force fébrile soutenait le moribond ; il se leva sur son lit comme pour échapper à une horrible vision, et il retomba sans mouvement.

La foule s'écula silencieuse. Un prêtre seul se mit à prier auprès du cadavre.

Lorsque cet affreux mystère fut connu, le sénat de Florence ordonna que le nom d'André del Castagno fut rayé des registres de la cité, et, pour frapper le coupable dans son orgueil, ses tableaux furent brûlés publiquement par la main du bourreau, leurs cendres jetées au vent, et son nom voué à l'exécration publique.

Bulletin de la Bourse de Paris du 27 décembre 1843.

Avant l'ouverture, la rente était à 81 60, plutôt offerte que demandée, mais sans affaires ; elle a ouvert au parquet à 81 60. Il y a eu d'abord une légère baisse, et on a offert au parquet à 81 55.

Dans la coulisse, on a même donné à 81 52 1/2.

La rente est ensuite remontée à 81 60, et pendant long-temps elle est restée entre ce cours et celui de 81 55. Ce n'est qu'au moment de la réponse des primes que le mouvement s'est prononcé en hausse, et la rente, après être montée à 81 75, a fermé au parquet à 81 70.

Dans la coulisse, la rente est restée à 81 75.

Le discours du trône n'a produit aucun effet ; on s'en est même fort peu occupé.

Cinq pour cent	125 50	Trois pour cent belge	755 »
Quatre et demi pour cent	104 75	Banque belge	5075 »
Quatre pour cent	81 55	Caisse Lafitte	»
Trois pour cent	3350 »	— — — — —	»
Actions de la Banque	1415 »	— — — — —	»
Obligations de Paris	106 70	— — — — —	»
Rentes de Naples	104 5/8	— — — — —	»
Etats Romains	0/0	— — — — —	»
Dette active d'Espagne	103 0/0	— — — — —	»
Cinq pour cent belge	103 0/0	— — — — —	»

CONSEIL MUNICIPAL DE LA CROIX-ROUSSE.

PRÉSIDENCE DE M. CABIAS, MAIRE.
Séance du 13 décembre.

Présents : MM. Cabias, maire ; Montanier et Clapissou, adjoints ; Collon (J.-J.), Martinon, Duffère, Rey, Blanchard, Cuzin, Jourdan, Gigodot, Rousset, Navier-Joannon, Couturier, Berger, Chappelle, Hoffet, Métauyer-Descombes, Bouniols et Bastide, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans réclamation.

La commission chargée d'examiner le budget de la ville de la Croix-Rousse pour l'année 1844 n'ayant pas encore fait son rapport, on passe au deuxième article de l'ordre du jour : plan Gors, alignement demandé par M. Bergeret.

M. le maire rappelle les démarches faites par M. Bergeret, à diverses reprises, auprès de M. le préfet du Rhône et du ministre des travaux publics, qui tous les deux ont pris en considération sa demande ; il engage le conseil à accéder, dans le plus bref délai possible, aux propositions réitérées du demandeur, et termine en invoquant la justice de sa cause.

M. Bergeret prend la parole et manifeste le désir de voir terminer promptement cette affaire litigieuse. A cet effet, il propose de nommer un nouveau rapporteur, puisque M. Simonnet ne peut accepter cette nouvelle mission.

M. Bouniols appuie le sentiment de M. Bergeret, et désire qu'on procède immédiatement à la nomination de ce nouveau rapporteur.

M. Rey saisit cette occasion pour s'élever avec force contre le plan de M. Gors ; sans tenir compte des avantages dont il peut doter la commune un jour, il veut qu'on l'ajourne indéfiniment, le pavage des rues actuelles lui paraissant une chose bien autrement indispensable.

M. Bouniols appuie le sentiment de M. Rey, et trouve que l'acceptation des rues proposées par M. Bergeret serait une chose rationnelle et avantageuse à la Croix-Rousse.

M. Rey revient sur sa proposition, et cite le nom de tous les propriétaires qui, d'après lui, se sont enrichis par l'ouverture gratuite de leurs clos. En conséquence, il demande que, si l'on adopte le plan Gors, tous les clos compris dans ce plan soient ouverts aux frais des propriétaires.

M. Cuzin opine dans ce sens.

M. Bouniols insiste sur la nomination immédiate d'un rapporteur, et propose M. Chappelle.

M. Chappelle décline cet honneur, et témoigne le désir de voir ce choix se porter sur M. Métauyer-Descombes, plus versé que lui dans l'arcanes et l'esprit des lois.

M. Descombes dit ne pouvoir accepter cette mission, parce que son opinion s'étant modifiée depuis les dernières séances de la commission dont il fait partie, son rapport ne serait pas en harmonie avec le vœu de la majorité.

M. Martinon demande que, sans attendre le rapport de la commission, on accepte tout de suite les propositions de M. Bergeret, à cause de leur urgence et du dommage réel qu'un plus long retard ferait subir à ce propriétaire.

M. Clapissou fait observer que la commission nommée dans le but d'éclairer le conseil sur l'adoption ou le rejet du plan Gors n'a pas donné sa démission, et que par suite la proposition du préopinant doit être regardée comme non avenue.

M. Gigodot propose d'en finir avec cette affaire à la prochaine séance, que la commission ait fait ou non son rapport.

M. Hoffet formule une proposition tendant à ne s'occuper, dans la prochaine séance, que de l'alignement demandé par M. Bergeret, se réservant la faculté d'examiner plus tard le plan de M. Gors.

M. le maire met cette proposition aux voix ; elle est adoptée.

On passe au cinquième article de l'ordre du jour, qui a pour objet l'adjudication de la ferme des droits de pesage, mesurage et jaugeage publics, dont la mise à prix était de 1,000 francs. Aucun adjudicataire ne s'étant présenté, M. le maire propose de réduire à 800 francs cette mise à prix.

M. Montanier, s'étant assuré que cette ferme ne rapporte à celui qui la fait valoir que 1,500 f. environ, opine pour qu'on la mette à 600 francs. — Adopté.

M. le maire demande ensuite que les 5,000 f. destinés aux appendices de la mairie, et dont on n'a point fait usage cette année, soient affectés à l'amortissement de la dette contractée envers M. Faury, entrepreneur du chemin de Serin.

La proposition de M. le maire est adoptée.

Cela fait, on procède à la nomination d'une commission de trois membres pour examiner les comptes du bureau de bienfaisance de l'année 1843. Dix-sept membres sont présents, et le scrutin secret appelle à cet examen MM. Navier, Bouniols et Gigodot.

Le dernier article, ayant trait à l'adjudication de l'entreprise de l'éclairage, donne encore lieu à la nomination d'une commission. Elle se compose de MM. Chappelle, J.-J. Collon, Rousset, Gigodot et Navier-Joannon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Chronique.

LYON.
Mercredi 27 courant, la cour royale de Lyon, chambre réunies, conformément à l'article 696 du code de procédure civile, a désigné les divers journaux admis à publier les annonces légales pour tous les tribunaux du ressort.

Voici le résultat de sa délibération :
Pour la ville de Lyon et son arrondissement, le *Moniteur Judiciaire* ;

Pour l'arrondissement de Villefranche, le *Journal de Villefranche* ;
Pour l'arrondissement de Bourg, le *Journal de l'Ain* ;
Pour les arrondissements de Trévoux, Belley, Nantua, Gex, le *Courrier de l'Ain* ;
Pour l'arrondissement de Montbrison, le *Journal de Montbrison* ;
Pour l'arrondissement de Saint-Etienne, le *Mercurie Ségusien* ;
Pour l'arrondissement de Roanne, l'*Echo de la Loire*.

— Par décision en date du même jour, la distribution du service des chambres de la cour a été modifiée ainsi qu'il suit :

Jours et heures d'audience de la première chambre.
Lundi, à neuf heures.
Mardi, à midi.
Mercredi, à neuf heures.
Jeudi, à midi.
Vendredi, à neuf heures.
Jours et heures d'audience de la deuxième chambre.
Mardi, à neuf heures.
Mercredi, à neuf heures.
Jeudi, à neuf heures.
Vendredi, à midi.
Samedi, à neuf heures.
Jours et heures d'audience de la quatrième chambre.
Lundi, à midi.
Mardi, à midi.
Mercredi, à midi.
Jeudi, à neuf heures.
Vendredi, à neuf heures.

Cette nouvelle distribution sera mise en vigueur à partir du 1er janvier 1844.

— Hier, à onze heures du matin, une partie de la chaussée du quai Saint-Vincent s'est éboulée, près de la passerelle, sur une longueur d'environ quinze mètres et sur trois mètres de large. Il n'y a eu aucun accident à déplorer.

Cette chaussée présentait depuis long-temps de larges ouvertures.

BOURSE DE LYON.
Cours des valeurs industrielles.
Le 29 décembre 1843.

NOMBRE DES ACTIONS	VALEUR NOMINALE	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX PAÏ.	COLONS DU JOUR.
4,500	1,000	Eclairage par le gaz, Compagnie Perrache	5,775	
532	—	Nouvelle émission	3,800	
4,000	700	Saint-Etienne	1,600	
450	600	Grenoble	1,500	850
500	750	Saône-et-Loire	430	
400	700	Dijon	506	
5,000	750	Trois villes du Midi	100	
1,740	600	Turin	345	
4,000	—	Montpellier	723	
1,000	—	Besançon	430	
4,000	—	Reims	450	
4,000	—	Metz	780	
500	500	Valence	550	
500	500	Mulhouse	—	
—	1,400	Saint-Chamond	—	
500	1,000	Bourges	1,000	
600	800	Nevers	480	
1,000	1,000	Verdun	1,000	
3,500	440	Naples	—	
400	500	Moulins	468	
Illimit	1,000	Mines de houille, Compagnie générale	475	650
Illimit	—	Union	475	
Illimit	1,000	Société civile	375	
1,500	800	Grajet et Collette	550	
4,000	—	Côte-Thiolière	—	
1,000	1,000	Compagnie générale des Tréfonds	500	
2,300	—	Compagnie des mines des Lites	—	
320	5,000	Compagnie du Villars	550	
500	4,000	Compagnie gén. de Lyon à Arles	5,000	
800	500	Société Lyon des transp. Rh.-Saône	4,000	
154	5,000	Rhône supérieur	—	
200	10,000	Gondoles sur Saône p. marchandises	—	
4,500	1,000	Compagnie de l'Aigle	9,500	
450	2,000	Sur le Rhône	1,450	
500	2,000	de la Feuillée	2,250	
220	2,000	du Palais-de-Justice	1,725	
1,800	4,000	de l'Île-Barbe	1,500	
6,000	—	et Gare de Vaise	580	
2,200	5,000	Canal de Givors	600	
240	5,000	Chemin de fer de Lyon à Saint-Etienne	4,900	7,200
800	4,000	Moulins à vapeur de Perrache	—	
2,000	1,000	Fonderies et Forges de la Loire et de l'Ardeche	20,000	
1,500	—	Banque de Lyon	520	
2,000	500	Omnium	800	
800	5,000	Société riveraine d'assurance	480	
400	5,000	Compagnie l'omnise contre l'incendie	4,925	
—	—	Société des hauts-fourneaux d'Allevard	6,175	
—	—	Chemin de fer d'Avignon à Marseille	—	625

MONUMENT DE MOLIÈRE.

On lit dans le *Constitutionnel* :

« Nous avons recueilli quelques renseignements sur l'obstacle tout-à-fait imprévu qui a fait avorter une cérémonie qu'attendaient avec une juste impatience tous les amis des lettres. Le 15 janvier, jour anniversaire de la naissance de Molière, avait été choisi pour l'inauguration de sa statue. La commission avait prié M. le ministre de l'intérieur de présider à cette fête nationale. Les chambres ayant généreusement contribué à l'élevation du monument, il semblait convenable que le ministre chargé des beaux-arts y figurât au milieu de toutes les célébrités littéraires de l'époque. Certes, M. le comte Duchâtel n'aurait pas dérogé en posant une couronne sur le front du grand poète comique que protégea Louis XIV.

« Cependant il paraît qu'il s'est soustrait à cet honneur, pour le laisser tout entier au pouvoir municipal ; il y a, il faut l'avouer, dans un tel scrupule, plus de respect pour la règle des préséances que d'enthousiasme pour l'art. La commission s'adressa donc à M. le préfet de la Seine, qui s'empressa de la convoquer dans son cabinet ; elle s'y est réunie le 24 décembre, et non dans le lieu ordinaire de ses séances, comme nous l'avons dit par erreur.

« Le projet de programme, qui déferait au magistrat la présidence de la cérémonie où il devait assister avec le corps municipal de Paris, lui fut communiqué, mais il crut ne pas devoir l'accepter ; il s'en excusa avec une politesse extrême, ou plutôt avec un regret qu'il lui fut impossible de cacher. On alléguait la difficulté de donner à cette imposante cérémonie tout l'éclat convenable, l'exiguïté du local, et d'autres raisons auxquelles on avait songé bien tard, et qui, aux yeux des personnes les moins prévenues, ne paraissent pas être les véritables. Il a semblé à ces personnes qu'on voulait dissimuler ainsi les craintes qu'inspire le parti qui insulta aux dépouilles mortelles du père de la comédie et qui le poursuit encore dans les hommages qu'on lui rend.

« La commission fit observer respectueusement à M. de Rambuteau que Molière était né à Paris, qu'il était une de ses premières gloires, et que la présence du principal magistrat de la cité donnerait son vrai caractère à l'ovation du poète que l'Europe nous envie, le seul qui, dans son art, n'eut et n'aura probablement jamais d'égal. M. le préfet ne cédant point à des instances si pressantes et si patriotiques, il fut évident qu'on ne le lui avait pas permis. Il se contenta de répondre que, s'il était invité au cérémonial, il y assisterait individuellement avec grand plaisir, et il engagea la commission à se charger elle-même de présider à l'i-

nauration, l'assurant, du reste, que toutes les mesures d'ordre seraient mises à sa disposition par M. le préfet de police.

» Mais la commission, après en avoir délibéré, a reconnu qu'elle n'avait été instituée que comme chargée d'ouvrir une souscription nationale; que cette souscription avait été remplie; que la statue de Molière était achevée; que le monument était terminé, mais qu'elle n'avait point caractère légal pour présider à l'érection d'un monument sur la voie publique, pour y convoquer les autorités du pays et les corps littéraires; qu'enfin de telles attributions étaient de l'essence du pouvoir municipal.

» Elle a donc déclaré que sa mission était terminée. Après avoir nommé une commission pour présenter aux souscripteurs un compte de l'emploi des fonds qu'ils ont versés, elle s'est séparée avec tristesse. On assure que les débats ont été vifs, mais pleins de convenance et de dignité; il est impossible qu'ils n'obtiennent pas la plus complète publicité. Personne n'a mis en doute le bon vouloir du préfet de la Seine; s'il n'eût pas pris la résolution de présider à l'inauguration du monument (et c'eût été en effet le plus beau jour de son administration), eût-il convoqué la commission dans son cabinet, et quelques jours auparavant, lorsqu'il adressait la parole aux notables commerçants de Paris, eût-il prononcé ces paroles: « Le monument élevé à Molière, auquel la ville a contribué pour une si grande part, sera bientôt inauguré? » Il est évident que le contre-ordre n'a été donné que le lendemain.

» Il y a quelques années, Rouen a élevé une statue au grand poète né dans son sein, à Corneille. Plus de cent mille personnes assistaient à cette fête. Toutes ses autorités, toute sa garde nationale y étaient accourues; tous les bâtiments de son port étaient pavés. L'Académie française y avait envoyé une députation. La fête fut célébrée au milieu des transports du plus vif enthousiasme.

» A Paris tout se passera incognito. Un manœuvre détachera, au lever du jour, les voiles qui couvrent la statue de Molière, et le monument sera inauguré!

» Les réflexions naissent en foule au récit de ce triste avortement. Nous nous bornerons à un seul fait. On disait hier au foyer d'un grand théâtre: « Mais qu'a donc fait Molière pour être ex-

posé de nos jours à de pareils dédains? » Une voix répondit: « Il » a fait Tartufe. »

La cour royale de Dijon a infirmé le jugement du tribunal de Chalon-sur-Saône qui avait acquitté M. Julien Duchesne, rédacteur du *Patriote de Saône-et-Loire*, inculpé de compte-rendu d'une audience à huis-clos, prohibé par la loi. Elle a condamné M. Julien Duchesne à 2,000 f. d'amende et aux dépens. Il y aura pourvoi en cassation.

Quelques jours avant, la feuille ministérielle de Chalon, poursuivie pour un fait analogue, avait été acquittée comme le *Patriote*; mais le ministère public n'a interjeté appel que contre le journal de l'opposition.

Le *Patriote de Saône-et-Loire* a, en outre, été dépouillé cette année encore des annonces judiciaires.

Nouvelles Diverses.

Le théâtre de Zurich a été fermé par suite de l'abandon dans lequel le public le laissait. A Bâle aussi, le directeur sera obligé de suspendre ses représentations. L'autorité municipale de Saint-Gall a interdit les représentations dramatiques, en raison de la cherté des denrées et de la gêne des classes ouvrières.

—Le *Journal de Rouen* donne la nouvelle de la mort de Louis Brune, connu dans toute la France par tant d'actes de dévouement.

« La soirée d'un de ces jours derniers, dit-il, a été marquée dans notre ville par un déplorable événement. Entre neuf et dix heures, Louis Brune est tombé du haut du Pont-de-Pierre sur un bateau qui stationnait auprès de l'une des arches, et s'est ouvert le crâne; la mort a été instantanée.

» Est-ce un fait de la volonté de cet infortuné? Est-ce un accès de vertige? Voulait-il se lancer à l'eau, et, dans l'obscurité, a-t-il fatalement rencontré le bateau sur lequel il ne comptait pas? C'est ce qu'il est impossible de déterminer. L'infortuné emporte son secret avec lui. »

—On nous écrit de Bedous (vallée d'Aspe), le 19 décembre :

« Je m'empresse de porter à votre connaissance un événement bien malheureux, qui a jeté la consternation parmi nous, et qui prouve combien il est dangereux de s'aventurer sur nos montagnes par un temps d'hiver.

» Hier matin, 18 du courant, deux hommes de Léès-Athas partirent pour aller couper du bois sur la montagne. Ils revenaient, sur le déclin du jour, chargés de leur fardeau, lorsqu'ils arrivèrent auprès d'une glacière où l'on a l'habitude de faire descendre le bois. A peine sur le bord, le nommé Miramalou laissa tomber sa hache, qui glissa et disparut instantanément, tant la neige était gelée. Loin d'éviter ce passage, il résolut d'y descendre dans l'espoir de retrouver sa hache; dès qu'il s'y fut engagé, il roula dans l'abîme sans jamais pouvoir s'accrocher et prévenir une chute épouvantable. Son camarade voulut voler à son secours, et il allait être victime de son aveugle dévouement, s'il n'eût eu la force de s'arrêter au moment où il allait disparaître dans le précipice. Il revint sur ses pas; mais, effrayé par le danger qu'a couru son camarade, il court par un autre sentier pour tâcher de le secourir, et le malheureux ne voit pas un autre abîme dans lequel il se jette.

» Enfin ce matin, inquiétés par une absence aussi longue, les parents vont à la découverte et trouvent Miramalou étendu mort au pied de la montagne; l'autre, à une assez grande distance, a été également retrouvé presque sans vie, abîmé qu'il était par sa chute, épuisé par la faim et le froid qu'il a dû supporter pendant toute la nuit. Ce dernier n'a pas succombé, mais on désespère de le sauver. C'est de lui qu'on tient ces détails. »

Le gérant responsable, B. MURAT.

Almanach populaire de la Santé.

LE MÉDECIN DE SOI-MÊME, hygiène des familles à la ville et à la campagne. Cet ouvrage, de M. LE CHANOINE ABBÉ CLAVEL, médecin de la Faculté de Paris, publié pour une œuvre des malades indigents et honteux, renferme toutes les indications nécessaires pour attendre le médecin dans les accidents graves, le suppléer dans les indispositions légères, et pour bien remplir ses prescriptions lorsqu'on a le temps de l'appeler. — 200 pages; prix: 50 cent. Au CABINET MÉDICAL DE CHARITÉ, rue Saint-Georges, 31, à Paris, et chez tous les libraires.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA POULLAILLERIE, 19.

Etude de M^e Phélip, avoué à Lyon, place du Change, 4.

VENTE PAR LICITATION

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, le samedi treize janvier 1844, à midi, sur la mise à prix de 4,500 fr.,

D'IMMEUBLES

se composant de maisons, hangar et cour.

Situés aux Charpennes, commune de Villeurbanne (Isère).

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Phélip, avoué, ou à M^e Debesson, aussi avoué. (3018)

VENTE VOLONTAIRE,

ET AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

Par suite de changement de commerce.

Le lundi quinze janvier prochain et jours suivants, il sera procédé à la vente d'une quantité de poêles à chauffer, cheminées à la prussienne, grilles anglaises, fourneaux de cuisinier brevetés, divers articles en fonte, cuivre et fer battu, bascules à peser, carrioles à bras, etc.

Tous les jours on vend à l'amiable, nouveau quai de l' Arsenal, n. 3. (2311)

A vendre de suite.

UN DES PREMIERS CAFÉS de Vienne (Isère), avec bonne clientèle.

S'adresser, pour les renseignements, au sieur Maurice, limonadier, quai du Rhône, à Vienne. (396)

À vendre de suite.

UNE BELLE MACHINE ÉLECTRIQUE à deux conducteurs, godets en cristal, glace d'un mètre et ses accessoires.

S'adresser chez M. André, pharmacien, place des Célestins. (8232)

A vendre de suite pour cause de maladie.

UN FONDS DE CAFÉ situé sur l'une des plus belles places de Lyon.

S'adresser, pour les renseignements, à l'Office de Publicité, rue Saint-Côme, n. 8, de midi à deux heures. (2312)

A vendre pour cause de cessation de commerce.

UN FONDS D'ÉPICERIE, avec ou sans une fabrique de chandelles, en activité depuis cinquante ans. Location bon marché. Facilités pour le paiement.

S'adresser à M. Duzeas, rue Bonneveau, 21. (403)

A vendre pour cause de maladie.

UN MAGASIN DE NOUVEAUTÉS, QUINCAILLERIE, MERCIERIE et autres articles. Ce magasin est dans une des meilleures positions de Neuville, et il est très-achalandé. — S'adresser, pour les renseignements, à M. Benoist frère et sœur, marchands de mercerie, grande rue Mercière, n. 27, et à Neuville, pour traiter, aux demoiselles Lyant. (411)

A vendre pour cause de départ.

UN JOLI MOBILIER tout neuf, en noyer, et vin de première qualité.

A louer de suite pour le même motif.

UN APPARTEMENT composé de trois pièces fraîchement agencées, avec cave et grenier.

S'adresser rue de l'Annonciade, 14, au 1^{er}. (412)

Banque de Lyon.

AVIS.

MM. les actionnaires de la Banque de Lyon sont prévenus que le conseil général de ladite Banque a fixé le dividende au 31 décembre 1843 à la somme de soixante-quatorze francs, indépendamment d'une réserve de vingt-sept francs.

Ce dividende de soixante-quatorze francs sera payé à la caisse de la Banque de Lyon, à dater du 2 janvier prochain, aux actionnaires ou à leurs fondés de pouvoirs par procuration enregistrée et légalisée.

Lyon, le 28 décembre 1843.

Le directeur, EM. TEISSIER.

GRAND

RESTAURANT

Place du Plâtre et passage Tholozan, au 1^{er}.

Dîners à 1 fr. 15 c. et au-dessus; dîners au cachet à 4 fr. 10 c., et par abonnement au mois à 30 fr.

Cet établissement ne laisse rien à désirer pour la bonne tenue et la célérité du service.

On trouvera bonne cuisine et carte très-variée.

Potage, quatre plats au choix, demi-bouteille vin vieux du Beaujolais et trois desserts. (413)

CHANGEMENT de domicile.

Le cabinet de M. J. POYARD, arbitre de commerce, teneur de livres-expert, a été transféré rue de la Boucherie, n. 13. (2294)

Avis aux Consommateurs.

DÉPOT CENTRAL

DE COMESTIBLES DE STRASBOURG,

3, grande rue Sainte-Catherine, au 1^{er}.

Assortiment complet de pâtés de foies d'oies gras, en croûtes et en terrines, depuis 5 jusqu'à 25 f. pièce; langues de bœuf fumées cuites de toute beauté, jambons de Mayence, poitrines de porc fumées, et autre charcuterie, le tout fraîchement débarqué.

VÉRITABLE CHOUCROUTE DE STRASBOURG.

Le baril de 25 kilogrammes net. . . . 8 f.

Le baril de 50 id. . . . 15

Ce légume, d'une belle blancheur et d'une propriété recherchée, est de toute conserve; il s'expédie même dans les pays chauds.

On fait des envois au dehors. (2313)

A louer pour la Noël prochaine.

UN APPARTEMENT.

Il se compose de trois pièces au 1^{er} étage de la maison n. 6, rue des Célestins, ayant vue sur la rue d'Amboise.

S'adresser au bureau du Censeur.

A LOUER.

VASTES MAGASINS

Aux Brotteaux.

propres à un commissionnaire-chargeur.

S'adresser à M. de Bavillier, arbitre-syndic, rue Désirée, n. 1. (2305)



TRÉSOR DE LA POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend, à Lyon, chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n. 10, à Saint-Clair, près la Loterie; à Vienne, Moutret fils, épiciers, rue Marchande; à Saint-Etienne, Monestier, épiciers, rue Royale, n. 1; à Grenoble, Déchenaux, quincailliers, Grande-Rue. L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus. (8569)

MESSAGERIES L'AIGLE.

SERVICE DE

LYON A GRENOBLE

PAR

VIENNE, BEAUREPAIRE, SAINT-ETIENNE, RIVES.

1^{er} DÉPART DE LYON LE 2 DÉCEMBRE 1843.

BUREAUX :

A Lyon, place de la Boucherie des-Terreux, avec les services de Roanne, Vichy, Riom et Clermont.
A Grenoble, chez MM. Coquet frères, Ferrouillat et Martinais. (2284)

GUÉRISON

DES

MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs, goulle, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix: 3 fr. le flacon.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE

Rue Palais-Grillet, n. 23.

A Saint-Etienne, à la pharmacie CHEZEMON, rue de la Comédie; à Marseille, à la pharmacie FABRE, sur le port.

AVIS.

M. A. PIOCHE, ayant acquis le fonds de nouveautés qu'exploitait M^{me} SCHILZ, rue Saint-Dominique, n. 3, et devant en acquitter le montant fin janvier 1844, invite tout porteur de créances sur la venderesse à faire, avant l'époque ci-dessus indiquée, les démarches qu'il jugera convenables pour assurer le paiement de ce qui lui est dû, faute de quoi M. PIOCHE versera entre les mains de qui de droit le prix de son acquisition. (2315)

ARRÊTÉ DU 21 DÉCEMBRE 1843,

L'AIGLE

PARTIR

POUR CHALON

TOUS LES JOURS PAIRS

A 6 HEURES DU MATIN. (7311)

SIROP DE MACORS CONTRE LES VERS.

Ce Sirop est le seul remède de son espèce qui ait été approuvé par un décret de l'empereur; il convient parfaitement aux enfants qui ont des vers, et il prévient et calme promptement les convulsions.

Le Sirop de MACORS contre les vers n'est pas seulement destiné à leur destruction, mais il en prévient le développement par ses propriétés éminemment toniques sans être cependant échauffantes. Il convient donc aux enfants et aux adultes qui pèchent par un excès de débilité.

Dépôt général à Paris, chez FAYARD, pharmacien, rue Montholon, 18, et à Lyon, chez MM. MACORS, pharmacien, rue Saint-Jean, 50; aux Brotteaux, pharmacie Delastre, cours Morand; et dans les pharmacies Vernet, place des Terreux; Forest, place des Capucins; Juffet, place Croix-Paquet; Lardet, place de la Préfecture.

Les consommateurs de ce Sirop sont instamment priés de se demander sous le nom de SIROP MACORS dans les dépôts établis pour éviter toute méprise à cet égard. (9031)



BONGRAND, GRANDE RUE MERCIÈRE, N° 50, QU'ON VAPEUR.

Les succès toujours croissants que M. BONGRAND a obtenus pour ses Appareils, aussi simples que peu coûteux, destinés aux infirmités du jeune âge, lui sont un sûr garant de l'empressement que mettront les pères et les mères de famille à employer ses procédés dans le traitement des enfants affectés de difformités, telles que Déviation de la colonne vertébrale, Gibbosité, Ankyloses, Pieds-Bots, etc., etc. Au reste, il n'applique ses

procédés que d'après les conseils d'un médecin de la famille, ou, à défaut, d'après ceux d'un homme de l'art attaché à sa maison depuis longtemps. — M. BONGRAND confectionne également les Bandages, Chaussettes pour varices, Corsets, et généralement tout ce qui, en ce genre, a rapport à la chirurgie. — En l'honneur de sa confiance, le public reconnaîtra les bienfaits de sa méthode ainsi que la modicité de ses prix. (2303)